

Royaume du Maroc



وزارة إعداد التراب الوطني والتعمير والإسكان وسياسة المدينة
+ . C . U . @ + | : @ C @ . @ . | U . R . M . | . C : @ A : @ R . U
Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme,
de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Agence Urbaine d'Agadir

Département Administratif et Financier

Appel d'offres ouvert n°09/2019

Séance Publique

VENTE DE MATERIEL DE TRANSPORT REFORME

LOT 01 : MITSUBISHI PAJERO V 76 WLNDFL M 156961

LOT 02 : RENAULT KANGOO VF1KCOJBF M 160 106

LOT 03 : RENAULT KANGOO VF1KCOJBF M 160108

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES



ARTICLE 1 – OBJET DU PRESENT APPEL D'OFFRES :

Le présent appel d'offres ouvert n° 09/2019 a pour objet la vente de matériel transport réformé.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DES LOTS

N° de Lot	Désignation	Numéro de châssis	Date de mise en service	Puissance Fiscale
1	MITSUBISHI PAJERO V 76 WLNDFL M 156961	JMYLNV79W7J001325	26/02/2007	11 CV
2	RENAULT KANGOO VF1KCOJBF M 160 106	VF1KCOJBFMA846171	11/10/2007	7 CV
3	RENAULT KANGOO VF1KCOJBF M 160108	VF1KCOJBFMA846165	11/10/2007	7 CV

L'offre doit être présentée en lot séparé.

Le présent cahier de prescriptions spéciales devra obligatoirement être paraphé et signé par le soumissionnaire.

ARTICLE 3 – VISITE DU MATERIEL DE TRANSPORT

Les visites de ce matériel peuvent être effectuées au siège de l'Agence Urbaine d'Agadir sis à Immeuble Ibnou Toufail Avenue Mly Abdellah Agadir uniquement pendant les horaires de travail des jours ouvrables. De 10h à 15h 00mn

ARTICLE 4 – CONDITION DE VENTE

La vente sera consentie à l'enchérisseur le plus offrant retenu par la commission d'ouverture des plis, aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que soit notamment pour défaut de qualité.

Il est à noter que le titulaire retenu est invité à se présenter à la SNTL pour la récupération des documents d'immatriculation et le paiement de 12% du prix de vente.

ARTICLE 5 – PRESENTATION DU DOSSIER DES CONCURRENTS

Chaque dossier présenté est mis dans un pli fermé portant :

- Le nom et prénom (ou raison sociale) et l'adresse du concurrent ;
- L'objet de présent appel d'offres ;
- L'avertissement que « le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres.

Ce pli contiendra obligatoirement deux (02) enveloppes distinctes :

- **A- La 1ère enveloppe comprend :**
 - ❖ La caution provisoire sous forme d'un chèque bancaire certifié et libellé au nom de l'Agence Urbaine d'Agadir.
 - ❖ Le présent CPS signé et paraphé sur toutes les pages



- ❖ Les éléments d'identification des soumissionnaires
- **B- La 2ème enveloppe comprend :**
 - ❖ L'offre financière (modèle Bordereau des prix)

ARTICLE 6– DELAI D'ENLEVEMENT

L'enlèvement s'effectuera sous la surveillance de deux agents de l'Agence Urbaine d'Agadir et sera aux frais du titulaire. La durée de l'enlèvement devra être indiquée dans l'offre et peut influencer le choix de l'attributaire, toutefois cette durée ne peut excéder 10 jours à compter de la date de la notification du lot à enlever.

Passé ce délai, l'Agence Urbaine d'Agadir se réserve le droit de disposer du lot non enlevé et dans ce cas le cautionnement provisoire lui restera entièrement acquis de plein droit.

ARTICLE 7 – MODE DE REGLEMENT

Selon la procédure du présent cahier de prescriptions spéciales, sont obligatoirement payés à l'enlèvement. A cet effet, le titulaire réglera le montant par chèque certifié et libellé au nom de l'Agence Urbaine d'Agadir, ou versera en espèces le montant du lot au compte de l'Agence Urbaine Le RIB est : 310010 1001024004610301 03 compte ouvert auprès de l'agence bancaire de la Trésorerie générale du Royaume à Agadir.

ARTICLE 8 – CAUTIONNEMENT

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 4 000.00 dhs par lot et devra être, séparé de l'offre financière voir article 5 ci-dessus, sous forme d'un chèque bancaire certifié et libellé au nom de l'Agence Urbaine d'Agadir.

Les cautionnements provisoires accompagnant la soumission seront restitués dans les meilleurs délais aux soumissionnaires non retenus. Quant aux soumissionnaires retenus, le cautionnement ne sera pas restitué il sera déduite du montant de l'offre soumissionnaires retenus

le Directeur
de l'Agence Urbaine d'Agadir *π*

Le Directeur de
l'Agence Urbaine d'Agadir
Signé **Amme IDRISSE BELKASMI**

Le Soumissionnaire
(Signature plus la mention lu et accepté manuscrite)



BORDEREAU DES PRIX

DETAIL DU MATERIEL REFORME ET PROPOSE A LA VENTE

Matériel de Transport (Lot1)

Articles	Prix
MITSUBISHI PAJERO V 76 WLNDFL M 156961 N° de Châssis JMYLNV79W7J001325	

Arrêté le présent bordereau des prix et détail estimatif à la somme de :

.....

Signature du soumissionnaire



BORDEREAU DES PRIX

DETAIL DU MATERIEL REFORME ET PROPOSE A LA VENTE

Matériel de Transport (Lot2)

Articles	Prix
RENAULT KANGOO VF1KCOJBF M 160 106 N° de Châssis VF1KCOJBFMA846171	

Arrêté le présent bordereau des prix et détail estimatif à la somme de :

.....

Signature du soumissionnaire



BORDEREAU DES PRIX

DETAIL DU MATERIEL REFORME ET PROPOSE A LA VENTE

Matériel de Transport (Lot3)

Articles	Prix
RENAULT KANGOO VF1KCOJBF M 160108 N° de Châssis VF1KCOJBFMA846165	

Arrêté le présent bordereau des prix et détail estimatif à la somme de :

.....

Signature du soumissionnaire

